

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. CAILLARD  
M. PERRUDIN  
Mme MAUGEAIS  
M. GAISLIN

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY.  
M. GARNIER a donné pouvoir à M. AUBERT.  
M<sup>me</sup> BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M<sup>me</sup> BRICE a donné pouvoir à M. ROUAULT.  
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. CAILLARD.

### Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

### Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY





21/09 – 09 mai 2023

## Finances - Budget ville - Affectation du résultat définitif de l'exercice 2022

Le rapporteur,

propose au conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, Hervé Depouez,

Vu la délibération en date du 22 mars 2023 portant affectation anticipée du résultat de l'année 2022

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

DE DECIDER d'effectuer la reprise des résultats définitifs pour 2022 et de les affecter comme suit :

### FONCTIONNEMENT

**RESULTAT DE L'EXERCICE N-1** - Précédé du signe + (excédent) ou -  
(déficit)

1 549 033,89

#### RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

D 002 du compte administratif N-1 (si déficit)

0

R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)

0

**RESULTAT A AFFECTER : d = a+c**

1 549 033,89

1 549 033,89

(si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

### INVESTISSEMENT

**Solde cumulé d'investissement N-1- D 001 (si négatif)**

605 299,58

**Solde cumulé d'investissement N-1- R 001 (si positif)**

Solde des restes à réaliser d'investissement N-1

38 856,86

**BESOIN DE FINANCEMENT = e + f**

566 442,72

#### CALCUL DE L'AFFECTATION MINIMUM

1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture

982 591,17

du besoin de financement )

2/ Report en exploitation R 002

566 442,72



## AFFECTATION DECIDEE

1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 349 033,89
2/ Report en section de fonctionnement R 002	200 000,00

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission des Finances, lors de sa réunion du 12 avril 2023 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### APPROUVE :

la reprise des résultats définitifs 2022 et de les affecter comme suit :

- article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » :	1 349 033.89 euros
- article 001 « déficit d'investissement reporté » :	605 299.58 euros
- article 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	200 000.00 euros

**VOTE : Majorité absolue (32 pour ; 1 abstention H. Gaislin).**

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique PAIMPARAY-KANY.

Hervé DEPOUEZ.

